

Soucieu en Jarrest





TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE MONDIAL ET FRANÇAIS.....	4
1.1 Le contexte socio-économique mondial.....	4
1.2 Le contexte socio-économique français.....	4
2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025	6
3. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	8
3.1. Vue d'ensemble.....	8
3.2 Présentation des recettes réelles de fonctionnement.....	9
3.3 Présentation des dépenses réelles de fonctionnement.....	10
3.4 Capacité d'autofinancement	12
3.5 La dette.....	14
3.6 Présentation des recettes d'investissement	15
3.7 Présentation des dépenses d'investissement.....	15
3.7.1 Les AP/CP	16
3.7.2 Budget vert.....	17



INTRODUCTION

Le Débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire concourant à la transparence des comptes publics à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Son objectif est de donner suffisamment d'éléments pour comprendre la situation budgétaire de la commune et le contexte dans lequel s'inscrivent les orientations proposées.

Le ROB est constitué de quatre parties :

1. La première partie reprend les éléments significatifs de la situation socio-économique mondiale et française.
2. La deuxième partie présente les principales mesures du projet de loi de finances 2025, donc celles qui ont un impact sur les finances de la commune.
3. La troisième partie expose les éléments estimatifs de la situation financière de la commune pour l'année 2024.
4. La quatrième partie présente, au vu du contexte, les orientations possibles choisies par la municipalité.

Cette année encore, le contexte mondial reste complexe et très incertain en raison des principaux conflits armés en cours. Le dérèglement climatique, quant à lui, met de plus en plus à l'épreuve les habitants et les institutions.

De plus, le contexte français est particulièrement inédit cette année avec la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier et les formations de nouveaux gouvernements qui se succèdent. Qui plus est le manque de majorité absolue à l'Assemblée nationale et les équilibres politiques qui en résultent rendent l'issue des mesures de la loi de finances très incertaine, compliquant ainsi les projections budgétaires.

Pour rappel, le débat d'orientation budgétaire répond aux obligations légales suivantes :

- ✓ La tenue d'un débat d'orientations est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ;
- ✓ Le débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget primitif ;
- ✓ Le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- ✓ Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération qui prend acte du débat afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

1. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE MONDIAL ET FRANCAIS

1.1 Le contexte socio-économique mondial

❖ La croissance mondiale

En 2024, la croissance mondiale devrait, comme en 2023 atteindre 3.1 % selon l'OCDE, grâce à la bonne performance des économies émergentes asiatiques, mais aussi des Etats-Unis où la politique budgétaire a été particulièrement expansionniste et où les ménages ont puisé dans les économies qu'ils avaient accumulées pendant la pandémie.

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à ~0.8% (0.5% en 2023). Des disparités persistent cependant entre les pays. Par exemple, l'Allemagne connaît une croissance plus lente (~+ 0.2%) alors qu'en Espagne la croissance économique est vigoureuse (~+ 2.1%).

En 2025, la croissance économique mondiale est prévue à ~3.2%, toujours portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision est cependant très incertaine, du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, auxquels s'ajoute l'arrivée du nouveau président des Etats-Unis. La crise immobilière chinoise qui persiste fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

❖ L'inflation au niveau mondial

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7.5 % en début d'année, le taux mondial est redescendu à 6.4 % en octobre 2024. Le prix de l'énergie et des denrées alimentaires continue de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par les ajustements de politique monétaire.

En 2025, l'inflation mondiale est prévue à 4.4 %, mais tout comme la croissance économique, elle est tributaire de la situation géopolitique qui demeure instable.

❖ Le niveau de pauvreté au niveau mondial

Le taux de pauvreté mondial montre des signes modestes d'amélioration, passant de 9.2 % en janvier 2024 à 8.6 % en octobre. Cette baisse, bien que positive, reste insuffisante pour résoudre les disparités croissantes entre les pays riches et les pays pauvres. Les économies en développement continuent de supporter le poids des crises successives, tandis que les gains économiques dans certaines régions ne parviennent pas à être distribués équitablement. La réduction de la pauvreté est entravée par l'augmentation des coûts de la vie et le ralentissement des efforts de relance post-pandémie dans plusieurs pays.

1.2 Le contexte socio-économique français

❖ La croissance économique française

L'INSEE prévoit une croissance de 1.1 % pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue de Jeux Olympiques, et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières, sur la fin d'année 2024.

En 2025, les prévisions macro-économiques tablent sur une croissance stable par rapport à 2024.

❖ L'inflation en France

Malgré des perspectives budgétaires peu rassurantes, la consommation et le pouvoir d'achat devraient progresser. L'inflation est estimée à 2,4 % pour 2024, mais en dessous de 2 % à partir du deuxième semestre. Une tendance qui devrait se prolonger selon la Banque de France qui prévoit une stabilisation de l'inflation sous la barre des 2 % (1,6 % en 2025, 1,7 % en 2026 et 1,9 % en 2027). Dans le même temps, les salaires devraient augmenter et progresser plus rapidement que l'inflation et se stabiliser autour de 2,8 % d'augmentation. Principale conséquence, « un retour de gain de pouvoir d'achat sur les salaires ».

❖ Le taux de chômage en France

L'économie française devrait néanmoins subir un effet de rattrapage sur le travail avec une progression du chômage revue à la hausse pour 2025 et 2026. Confrontée à une vague de plans sociaux, l'économie française subit également un certain « tassement de l'activité ». Le pic de chômage, d'abord estimé aux alentours de 7,5 % devrait finalement atteindre près de 8 % en 2025 pour se stabiliser autour de 7,25 % de la population active en 2027.

Ces projections pourraient encore évoluer dans l'hypothèse d'un conflit commercial avec les Etats-Unis. En effet, alors que Donald Trump a évoqué une augmentation de 20 % des droits de douane pour les produits importés aux Etats-Unis, les effets sur l'économie européenne pourraient être amplifiés. Néanmoins, sur ce point la France reste moins vulnérable que ses voisins européens puisque les exportations vers les Etats-Unis qu'elle réalise représentent seulement 1,7 % de son PIB contre 4,2 % pour l'Allemagne.

❖ Le niveau de pauvreté en France

En 2024, l'INSEE estime que le taux de pauvreté en France sera d'environ 14.5 %. Ce taux est stable par rapport à 2023.

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère baisse du taux de pauvreté, qui pourrait atteindre 14.2 %. Les populations les plus touchées sont les jeunes, les familles monoparentales et les travailleurs précaires. Les dispositifs sociaux en place n'ont pas pu compenser l'impact de la hausse du coût de la vie sur les ménages les plus vulnérables.

❖ L'évolution du pouvoir d'achat en France

En 2024, l'INSEE estime que le pouvoir d'achat des ménages français devrait augmenter de 0.8 %. Cette hausse est principalement due à la stabilisation des prix de l'énergie et à une légère augmentation des revenus disponibles.

Pour 2025, les perspectives indiquent une croissance du pouvoir d'achat d'environ 1.2 %. Cette amélioration est soutenue par une inflation modérée et une reprise économique progressive, ce qui devrait renforcer le revenu disponible des ménages.

❖ La dette publique en France

En 2024, la dette publique de la France est estimée à environ 112 % du PIB, soit environ 3 228 Mds €.

Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques qui ont alourdi les finances publiques.

Pour 2025, les perspectives indiquent une stabilisation de la dette publique autour de 110 % du PIB.

❖ Le déficit public en France

Pour 2024, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB, cette estimation dépasse les prévisions initiales de 5.1 % principalement en raison des recettes fiscales moins importantes que prévu et des dépenses publiques élevées.

Bien qu'à ce jour, le gouvernement en place n'ait pas voté le PLF 2025, il serait estimé à 5.4 %.

2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Le projet de loi de finances pour 2025 a été présenté à l'automne 2024 par le gouvernement de Michel Barnier à l'issue d'une procédure budgétaire retardée par la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024 et la démission du gouvernement de Gabriel Attal. Le texte ambitionnait de redresser les comptes publics de l'ordre de 60 milliards d'euros (Md€) et de réduire le déficit public à 5% du PIB en 2025 (après un dérapage à 6,1% en 2024).

Le gouvernement ayant été censuré par les députés le 4 décembre 2024, une loi de finances spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 afin de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'emprunter pour assurer la continuité des services publics et ce jusqu'au vote de la loi de finances initiale pour 2025 par le Parlement.

Le nouveau Premier ministre, François Bayrou a souhaité repartir du PLF déposé en octobre dernier et là où les débats s'étaient arrêtés en décembre au Sénat après la censure, afin d'adopter au plus vite un budget.

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, il a annoncé vouloir ramener le déficit public à 5,4% du PIB. Cette réduction du déficit doit se faire via une baisse de 32 Md€ des dépenses publiques et une hausse de 21 Md€ d'impôts pour les plus riches et les grandes entreprises.

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Pour 2025, les principales mesures impactant les finances des collectivités :

- ❖ FCTVA (Fond de Compensation pour la TVA)
Une réduction du taux du FCTVA est prévue. Ce taux, actuellement, fixé à 16,404% jusqu'en 2024, serait abaissé à 14,85 % au 1^{er} janvier 2025. Certaines dépenses de fonctionnement, comme l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux, seraient exclues de l'assiette du FCTVA.
- ❖ DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et dotations d'investissement de soutien à l'investissement local. Ces dotations restent stables et seraient maintenues à hauteur de 2024.
- ❖ Dotations de Péréquation (DETR- Dotation d'équipement des territoires ruraux, DSIL- Dotation de soutien à l'investissement local - DSU- Dotation de Solidarité Urbaine, DSR- Dotation de Solidarité Rurale). L'augmentation serait poursuivie au même niveau qu'en 2024. Il serait ainsi prévu de majorer de 290 millions d'euros les dotations de péréquation des Communes : 140 millions d'euros pour la DSU, 150 millions d'euros pour la DSR.
- ❖ Fonds Vert, le budget alloué à cette enveloppe serait abaissé de 1,5 milliard d'euros (passant ainsi de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros), ce qui pourrait impacter de nombreux projets locaux, notamment ceux liés à la rénovation énergétique des bâtiments et à l'amélioration de l'isolation.
- ❖ Révision des variables d'ajustement. En 2025, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) subirait une diminution significative, dans le cadre des mesures de réduction des variables d'ajustement du PLF 2025. La DCRTP, qui est un mécanisme de compensation financière pour les collectivités depuis la suppression de la taxe professionnelle

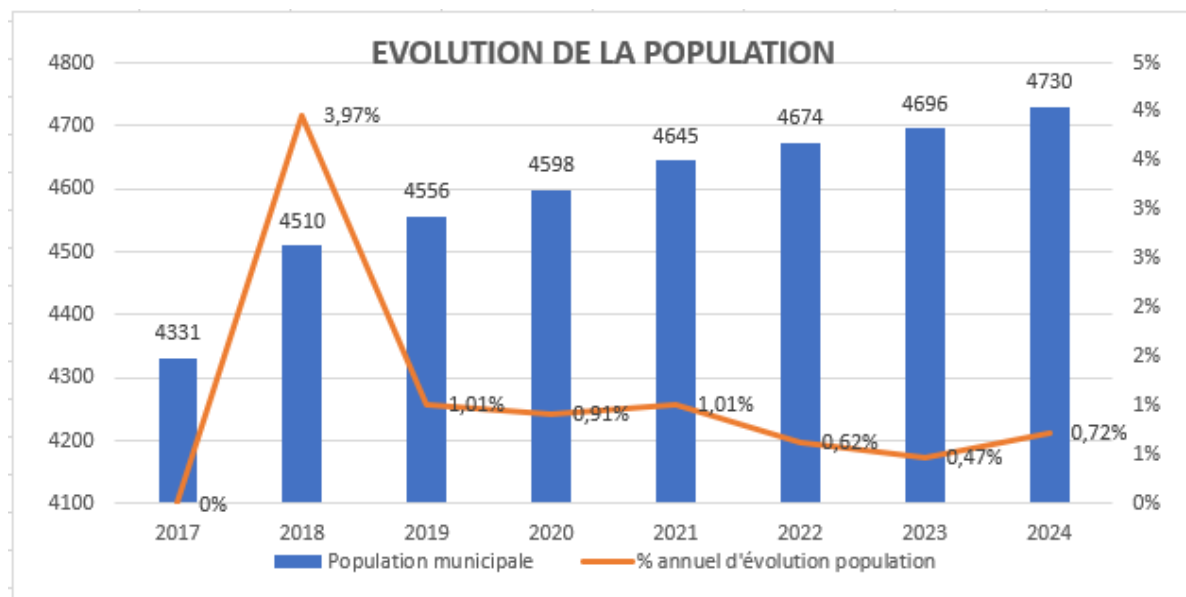
en 2010, sera contractée pour les Communes, Intercommunalités, Régions et Départements. Il est prévu une réduction de 21,57% pour la part de la DCRTP des communes et 16,8 % pour les intercommunalités.

3. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

3.1 Vue d'ensemble

❖ Evolution de la population

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population municipale	4331	4510	4556	4598	4645	4674	4696	4730
% annuel d'évolution population		3,97%	1,01%	0,91%	1,01%	0,62%	0,47%	0,72%

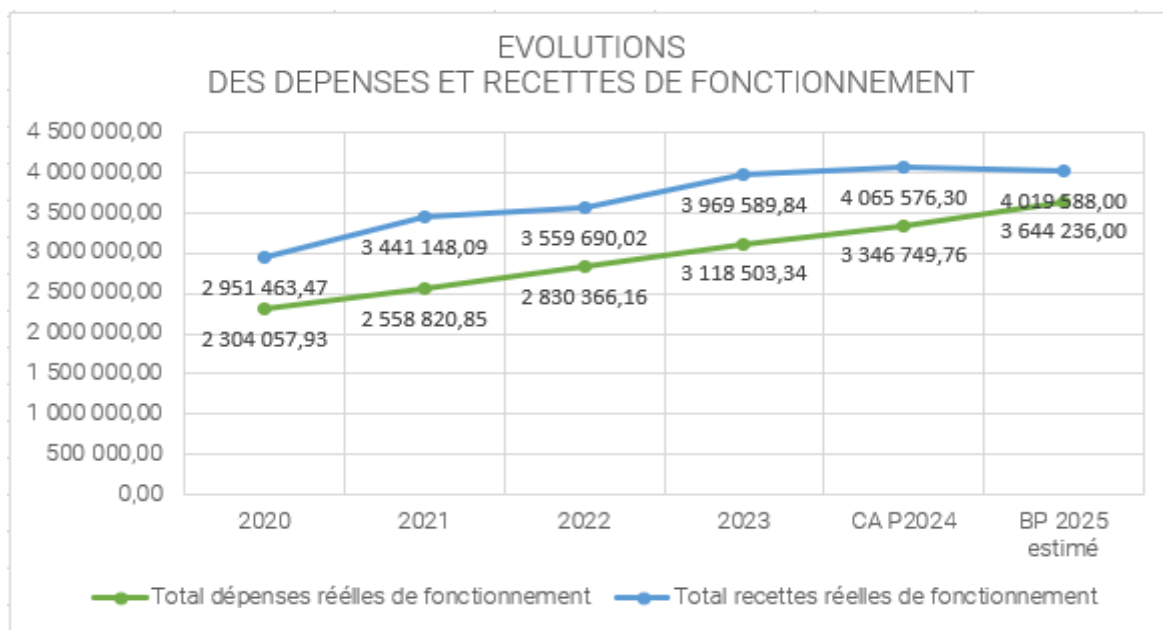


❖ Les ratios de la commune

Comparés avec les ratios des communes nationales de même strate (moyenne)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement/population	627	514	625	606	710	764	805
Moyenne strate nationale	1017	1012	1027	1013	1040	1104	1166
Produits des impôts directs/population	382	377	386	382	405	446	481
Moyenne strate nationale	439	443	454	463	457	479	520
Dotation globale de fonctionnement	104	103	101	101	146	151	155
Moyenne strate nationale	146	145	147	147	149	150	156
Dépenses réelles de fonctionnement	507	489	493	468	520	574	624
Moyenne strate nationale	838	829	836	815	843	904	952
Dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement	265	270	275	274	292	288	321
Moyenne strate nationale	447	442	446	447	458	489	507
Dépenses d'investissement/population	201	231	180	305	585	260	402
Moyenne strate nationale	414	441	480	410	430	459	489
Encours de la dette/population	379	338	304	361	497	746	689
Moyenne strate nationale	770	762	751	728	717	726	710
Sources - Finances publiques - Les comptes de communes							

3.2 Présentation des recettes réelles de fonctionnement

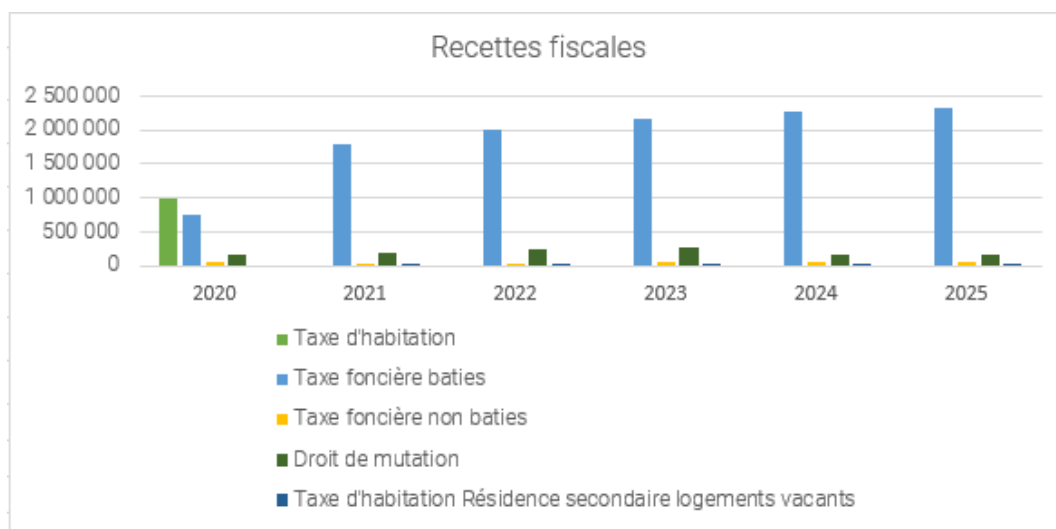


3.2.1 FOCUS SUR LES PRINCIPALES RECETTES

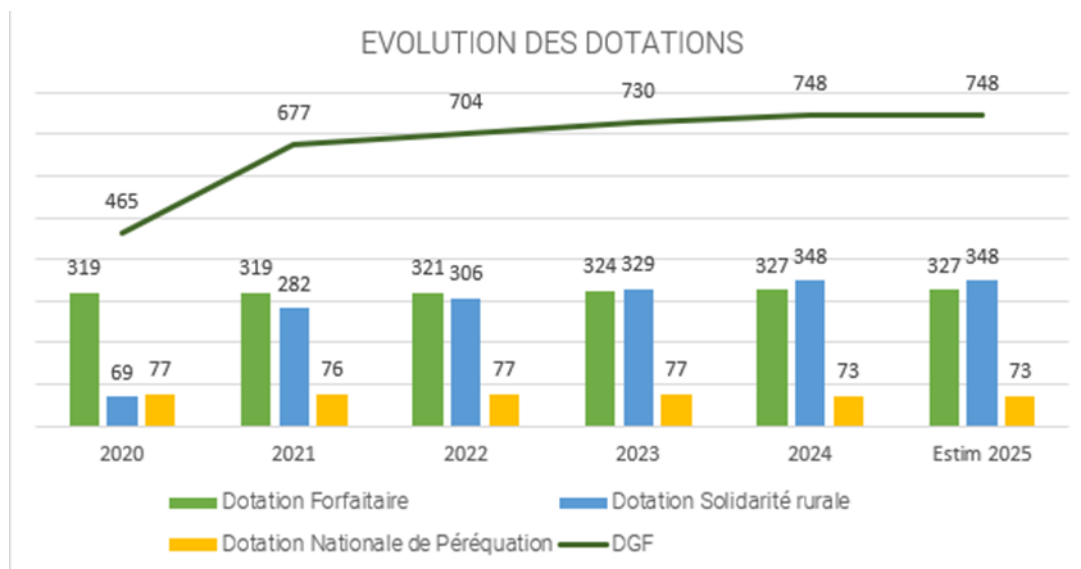
Evolution des principales recettes du budget entre 2020 et 2025

Les recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024 estimé	BP 2025 estimé
Attenuations de charges (Chap 013)	25 028,59	15 264,21	9 802,67	41 835,29	37 329,21	29 220,00
Produits des services (Chap 70)	222 007,76	346 148,21	360 000,00	446 158,92	417 774,91	402 831,00
Impôts et taxes (Chap 73)	2 012 232,70	2 104 756,64	2 373 460,11	2 577 523,84	2 585 131,61	2 626 439,00
Dotations et participations (Chap 74)	671 617,02	834 963,31	794 165,00	870 434,75	909 845,62	917 178,00
Autres prod. gest. courantes (Chap 75)	8 131,40	8 854,37	15 939,75	24 215,28	114 013,95	43 420,00
Produits financiers (Chap 76)		131 161,35			831,00	
Produits exceptionnels (Chap 77)	12 446,00		6 322,49	9 421,76	650,00	500,00
Total recettes réelles de fonctionnement	2 951 463,47	3 441 148,09	3 559 690,02	3 969 589,84	4 065 576,30	4 019 588,00

La **fiscalité locale** (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) est la principale recette de la commune. Il convient de souligner que les taux d'imposition sur la fiscalité directe de la taxe foncière sont stables.



Depuis 2020, la dynamique fiscale compense la baisse de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** versée par l'Etat. La révision de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR qui est une fraction de la DGF), a pour conséquence une augmentation constante annuelle à compter de l'exercice 2021. Les annonces gouvernementales dans le cadre du PLF 2025, indiquent une stabilité de l'enveloppe nationale de la DGF pour l'exercice 2025.



Les **produits d'exploitation**, produits, de la restauration scolaire, du périscolaire augmentent principalement en raison de l'augmentation des effectifs. Une dotation pour les titres sécurisés est estimée à minima une cette première année à 9 000.00 €. Elle devrait évoluer au fil des années en fonction du nombre de titres émis par la commune.

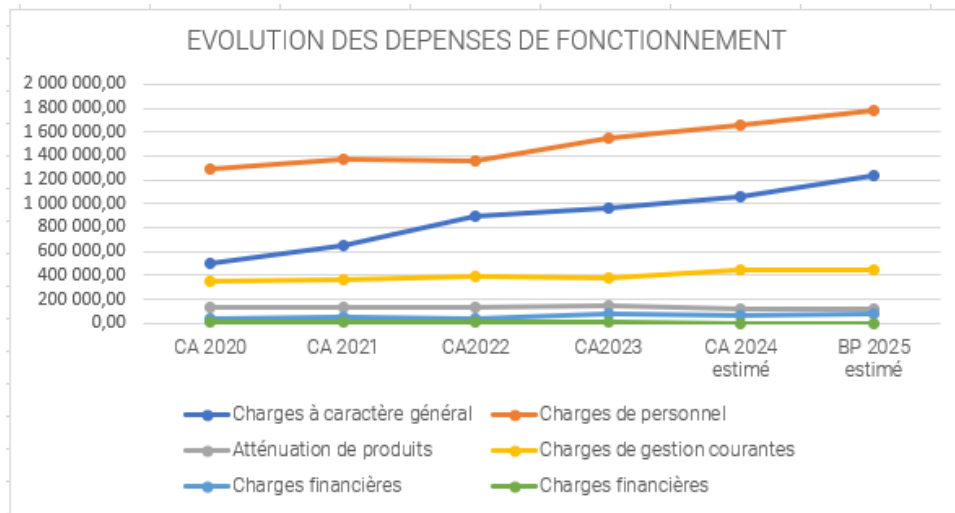
Conséquence du ralentissement du marché de l'immobilier, les **Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)** ont diminué de près de -37 % en 2024, en raison des difficultés d'accès au crédit immobilier et de la baisse des transactions en volume et en valeur. Au total, on peut estimer une diminution du produit de près de -100 000 € sur la période 2022-2024.

3.3 Présentation des dépenses réelles de fonctionnement

FOCUS SUR LES PRINCIPALES DEPENSES

Evolution des principales dépenses du budget principal entre 2020 et 2025

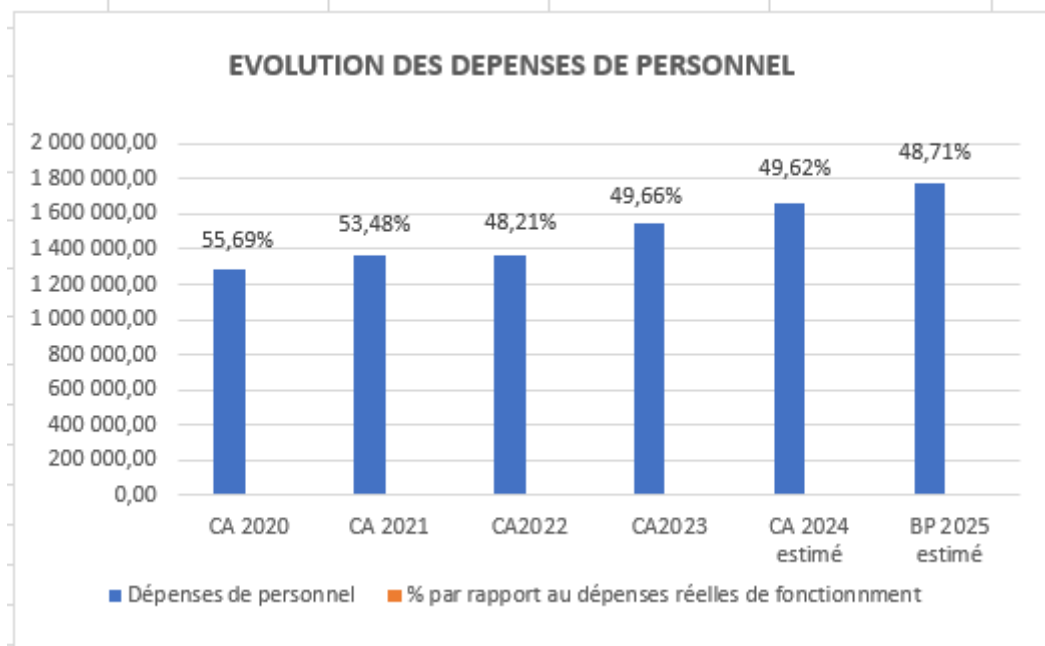
Les dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA2022	CA2023	CA 2024 estimé	BP 2025 estimé
Charges à caractère général (Chap 011)	501 089,97	648 021,37	897 130,46	956 044,46	1 063 440,19	1 234 797,00
Charges de personnel (Chap 012)	1 283 178,83	1 368 527,78	1 364 594,91	1 548 658,03	1 660 667,51	1 775 000,00
Atténuation de produits (Chap 014)	128 998,00	130 475,00	128 974,00	146 899,00	112 063,00	112 063,00
Charges de gestion courantes (Chap 65)	343 514,30	362 483,50	390 769,40	382 932,50	440 920,99	442 352,00
Charges financière (Chap 66)	42 400,63	45 641,21	42 680,15	76 216,12	69 658,05	79 524,00
Charges exceptionnelles (Chap 67)	4 876,20	3 671,99	6 217,24	7 753,23	0,02	500,00



Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux : achats de consommables, entretien des bâtiments communaux, du matériel municipal et des espaces publics, dépenses de fluides ainsi que les locations et les assurances.

Ces dernières ont fortement progressé à compter de l'exercice 2023 en raison de l'inflation imputable aux conséquences du conflit russo-ukrainien (prix des denrées alimentaires, tensions autour de l'approvisionnement en énergie). Pour l'exercice 2024, on constate une diminution de l'inflation qui devrait se confirmer en 2025. En revanche, les charges à caractère pourraient progresser d'environ 1.59 %, malgré l'augmentation du coût par enfant de la restauration scolaire et la mise en place du marché de prestation d'entretien des bâtiments scolaires et de la bibliothèque.

Les charges de personnel sont le principal poste de dépenses de la commune. Le tableau suivant permet de constater leur évolution.



Au stade de la préparation budgétaire, le montant de la masse salariale de 2025 est estimé à 1 775 000 €. Elle serait en hausse d'environ +1 %. Cette augmentation s'expliquerait par :

- ✓ Les revalorisations de +1.5% du point d'indice et +5 points d'indice majoré intervenues le 1er juillet 2023 puis le 1er janvier 2024 ;
- ✓ L'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- ✓ de la revalorisation du SMIC ;
- ✓ Le recrutement des 2 postes sur l'accueil état-civil suite à la mise en place des titres sécurisés sur une année pleine, le recrutement d'agent technique à compter de juillet 2025 ainsi que la pérennisation des postes d'agents d'animation ce qui n'implique plus le versement de la prime de précarité ;
- ✓ L'augmentation de la cotisation CNRACL de 3 % pour les agents fonctionnaires dont le temps de travail est >= à 28h00 hebdomadaires

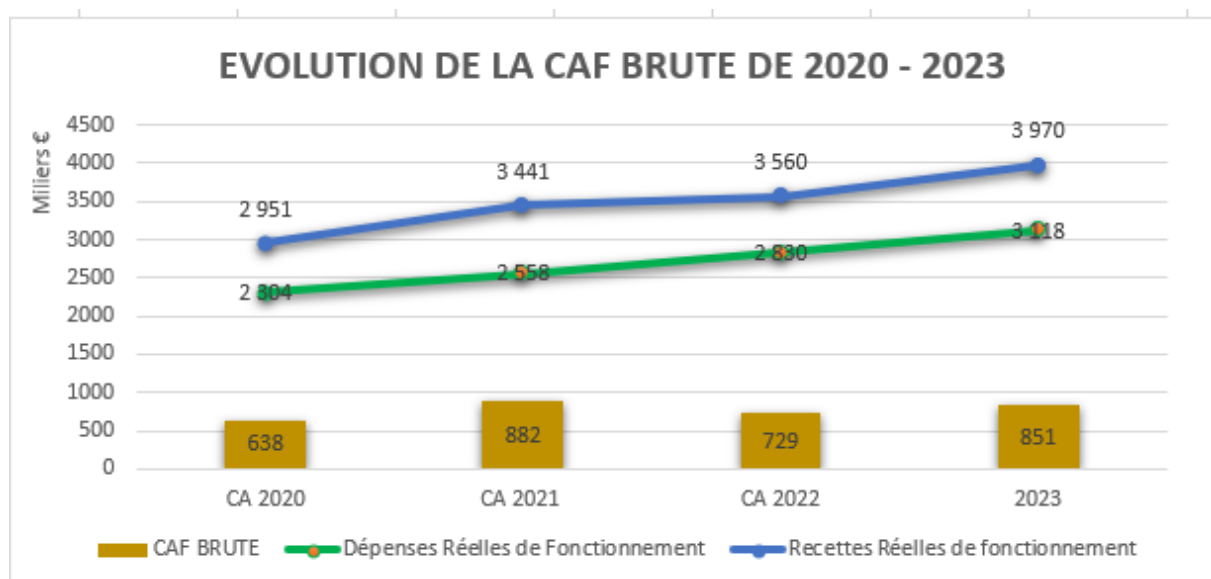
Les charges de gestion courantes, prennent en compte les dépenses liées aux versements des contributions obligatoires, le service des incendies, les indemnités des élus, ainsi que les subventions allouées aux structures associatives participant activement au tissu social de la commune. Ainsi pour l'année 2024, il a été alloué aux association un budget de 75 995 €, pour 2025, le un montant des subventions est de 83 000 €. Il est basé sur l'application d'un barème commun qui est en fonction des projets.

3.4 La capacité d'autofinancement (caf)

La CAF correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent permet ainsi à une collectivité de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement. C'est un outil de pilotage incontournable d'une collectivité puisqu'il permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement et de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

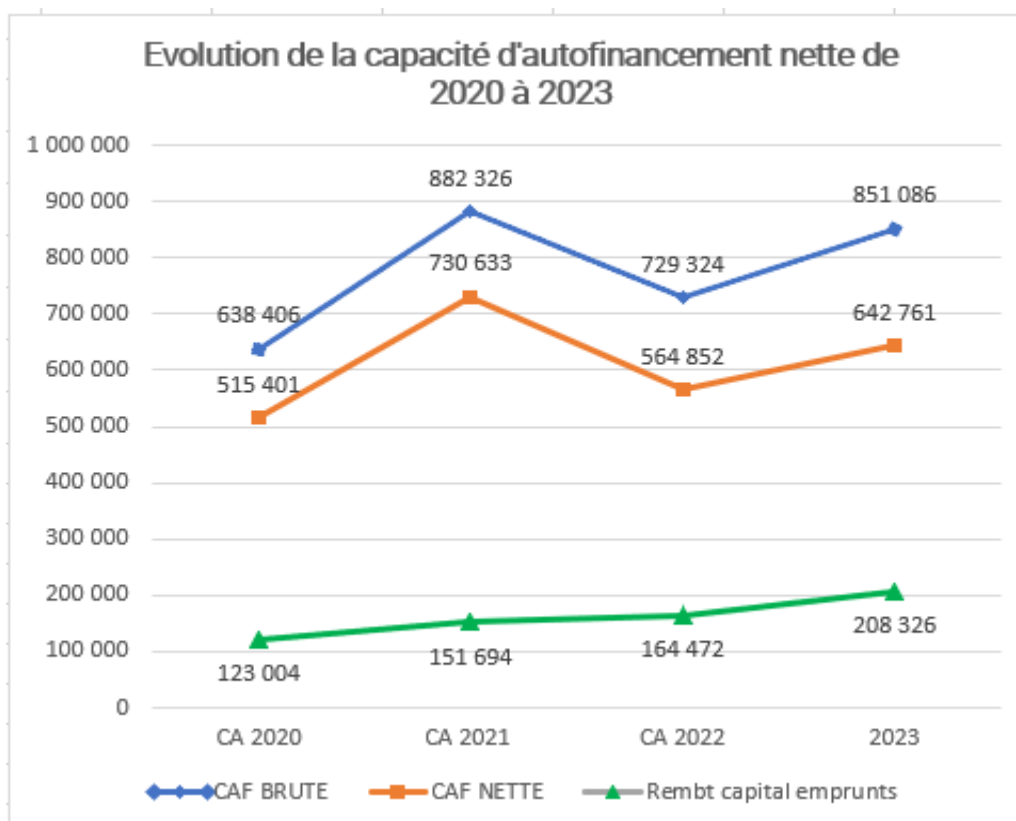
L'ÉPARGNE BRUTE (CAF BRUTE)

Elle s'élève à 851 086 € pour le CA 2023 (contre 729 323 € au CA 2022). La hausse de 121 762 € de l'épargne brute par rapport à 2022 s'explique par l'augmentation des atténuations de charges (+77 %) et des autres produits de gestion courante (+34 %). Elle a toutefois été altérée par l'augmentation de 44 % des charges financières liées au nouvel emprunt pour les travaux d'aménagement du centre bourg.



L'ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)

L'épargne nette est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette. En 2023, suite à l'emprunt contracté en 2022, le remboursement du capital de la dette augmente de 43 854 €, mais l'épargne nette couvre le remboursement de la dette et finance à hauteur de 642 761 € les dépenses d'investissement.



RETROSPECTIVE DE L'ÉPARGNE BRUTE ET DE L'ÉPARGNE NETTE DE 2020 - 2023

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2023/2022
Produits réels de fonctionnement (hors cessions) €	2 942 463	3 441 147	3 559 690	3 969 590	10,32%
Charges réelles de fonctionnement €	2 942 463	3 441 147	3 560 182	3 970 323	10,33%
CAF - Epargne Brute (E= C-D)	638 406	882 326	729 324	851 086	14,31%
Remboursement capital de la dette	123 004	151 694	164 472	208 326	21,05%
Epargne Nette (G = E-F)	515 401	730 633	564 852	642 761	12,12%

- Le taux d'épargne brute :

Le taux d'épargne brute est déterminé par le rapport entre l'épargne brute d'une Collectivité et ses recettes réelles de fonctionnement. Ce taux d'épargne brute permet d'analyser la santé financière d'une collectivité locale. Il est d'usage d'associer au taux d'épargne brute à deux seuils, un premier à 10% (seuil de vigilance) et le second à 7% (seuil minimal).

L'analyse de la capacité d'autofinancement montre que, fin 2023, la collectivité disposait d'un solde de 642 761 € (épargne nette, hors cessions). En ajoutant à cette somme les recettes d'investissement

(FCTVA pour 409 580 €, subventions pour 12 500 €), la collectivité a disposé de 1 064 millions d'euros pour financer ses dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette.

3.5 La dette

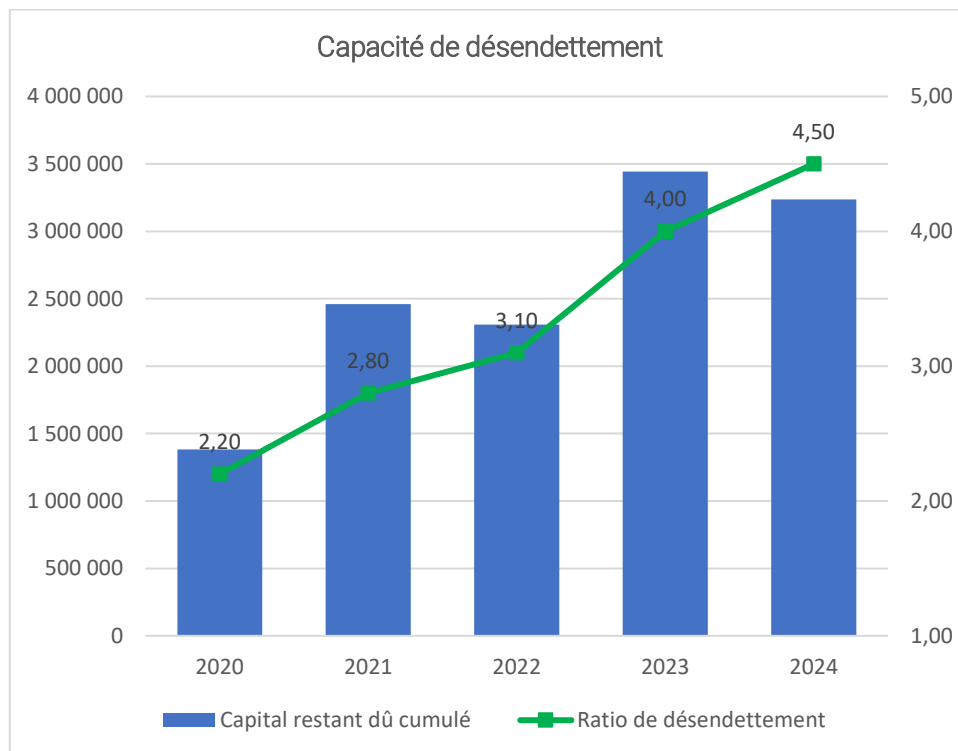
Le tableau suivant récapitule l'évolution de la dette de la commune depuis 2020 :

Etat de la dette	2020	2021	2022	2023	2024
En cours de dette	1 383 178	2 460 174	2 308 480	3 444 008	3 235 683
Remboursement capital de la dette	123 004	151 694	164 472	208 326	213 849
+ Intérêts	42 915	43 730	45 762	69 946	65 263
=Annuités	165 919	195 424	210 234	278 272	279 112
Emprunts réalisés	0	1 200 000	0	1 300 000	0

LA CAPACITE DE DESENETTEMENT

Le ratio « encours de dette / épargne brute » mesure de façon théorique le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute. C'est un des principaux indicateurs de solvabilité.

Etat de la dette	2020	2021	2022	2023	2024
En cours de dette	1 383 178	2 460 174	2 308 480	3 444 008	3 235 683
Ratio de désendettement (en année)	2,17	2,79	3,17	4,05	4,51



3.6 Présentation des recettes d'investissement

La recherche de financements extérieurs reste une priorité. Pour chaque projet lancé, la possibilité de recourir à des subventions de l'Etat ou de ses organismes (DETR -DSIL-Fonds Vert) ou encore des participations locales (Région, Département) est étudiée, ainsi que les autres partenaires institutionnels tel que la CAF, le FEDER.

A ces subventions s'ajoute le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Il est estimé à 70 411 € au vu des dépenses d'équipements effectuées en 2023, considérant que les travaux d'aménagement du centre bourg ne sont pas pris dans le calcul du fait que le compte de ces travaux est non inscrit dans la liste des comptes bénéficiaires. Le taux de compensation pour les dépenses éligibles est de 16.404 %.

3.7 Présentation des dépenses d'investissement

Au stade du budget primitif, le volume des investissements s'établirait, pour 2025, à près de 1,942 millions d'euros, hors remboursement de la dette et écritures d'ordre et restes à réalisés

Les dépenses d'investissement se répartissent principalement entre les dépenses d'équipement, la fin des travaux d'aménagement de la mairie et le remboursement en capital de la dette. Les dépenses d'équipement (chapitre 20 à 23) comprennent les travaux réalisés.

Sur la période 2021/2026, la commune est engagée dans un effort d'équipement qui continuera d'améliorer le service public rendu aux Jarréziens ,comme la construction du bâtiment des Pimpinaudes, l'aménagement de la place de la Flette ainsi que les études pour le projet d'équipement sportif.

LES PROJETS

Bâtiments	Proposé BP 2025
Opération 325 "Château Brun"	220 000,00 €
Subvention	220 000,00 €
Opération 328 "Revitalisation centre bourg"	200 000,00 €
Travaux	
Travaux contour place de la flette	200 000,00 €
Opération 331 "Les pimpinaudes"	431 402,00 €
Etudes et travaux construction	400 000,00 €
option mur mobile sur nouveau batiment	
démantelement du site actuel (si tout les préfas ne sont pas reconditionnables)	5 000,00 €
attente devis mission de contrôle environ 0,5% du globale	10 000,00 €
attente devis mission CSPS :400 par visite minimum 2 par mois sur un an	10 000,00 €
mission géotechnique (engagé janvier 2025)	3 402,00 €
reserve pour frais supplémentaire	3 000,00 €
Opération 332 - Salle Saint Jean	600 000,00 €
Etudes	
Acquisition	600 000,00 €

Opération 334 - Travaux mairie	17 900,00 €
Installation générale	
Installation VMC sur ERP	3 500,00 €
boucle induction malentendant	1 000,00 €
Installation alarme incendie inexistante	3 500,00 €
recalibrage + contacteurs alarme intrusion sur neuf	2 000,00 €
kit résine bande de guidage PMR	250,00 €
estimatif changement climatisation pour réversible	6 000,00 €
travaux doublage bureau Alix (Lardy)	1 650,00 €
Opération 335 - Projet structure multi sport	60 000,00 €
Etudes prospectives	20 000,00 €
MO projet	40 000,00 €
TOTAL OPERATIONS EN COURS	1 529 302,00 €

LES DEPENSES D'EQUIPEMENTS ET TRAVAUX HORS OPERATIONS

<i>Bâtiments</i>	<i>Proposé BP 2025</i>
Péri des Kids	40 729,00 €
Restaurant scolaire	990,00 €
Ecole Maternelle	43 014,00 €
Ecole primaire	13 814,30 €
Bureaux bistanclaque pôle enfance	810,00 €
Administratif	20 440,00 €
Communication	7 700,00 €
Bibliothèque	10 000,00 €
Sport	44 750,00 €
EFT	7 000,00 €
Evènementiel	2 170,00 €
Cimetière	65 979,00 €
service police municipale et sécurité	471,00 €
cadre de vie	6 386,00 €
Voirie -Urbanisme	106 897,24 €
Logements bistanclaque	9 556,00 €
Materiel service technique	12 661,00 €
Véhicules Service technique	20 000,00 €
TOTAL BUDGET SERVICES	413 367,54 €

3.7.1 LES AP/CP (AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CREDIT DE PAIEMENT)

Depuis 2024, les dépenses concernant les opérations sont déclinées en AP/CP tel que la construction du bâtiment des Pimpinaudes, l'aménagement des équipements sportifs et la maison de santé (à ce jour ce projet ne s'inscrit pas dans les investissements 2025). Le montant des autorisations de programme est celui du PPI (hors opération 333 « maison de santé»). Les crédits de paiement annuels sont affinés à l'occasion du vote du budget. Dans le cadre de la nomenclature M57, effective à compter du 1er janvier 2024, un règlement budgétaire et financier précise l'organisation budgétaire de l'investissement communal.

3.7.2 BUDGET VERT

Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent classer leurs dépenses d'investissement en fonction de leur impact environnemental. La classification en budget vert s'impose à compter du compte administratif 2024. La loi a institué 6 axes d'analyses et 5 types de dépenses :

Les axes d'analyse sont :

- ✓ La lutte contre le réchauffement climatique,
- ✓ L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels,
- ✓ La gestion des ressources en eau,
- ✓ La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets, la prévention des risques technologies, La lutte contre les pollutions de l'air et des sols,
- ✓ La préservation de la biodiversité, la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Les types de dépenses sont :

- ✓ Favorable,
- ✓ Mixte,
- ✓ Neutre
- ✓ Défavorable
- ✓ Non cotées

A ce jour, la méthodologie permettant l'analyse est en cours de réflexion.